



Rapport d'activité 2005

DIREN RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement

La charte de l'environnement

Texte adopté le 28 Février 2005 par le Parlement réuni en Congrès et promulgué le 1^{er} Mars 2005.

- « Le peuple français,
 - « Considérant,
 - « Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
 - « Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;
 - « Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
 - « Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;
 - « Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
 - « Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;
 - « Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;
- Proclame : *(suite en fin de rapport)*

ÉDITORIAL 1

MISSIONS ET CHIFFRES DE L'ENVIRONNEMENT 2-3

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE 4-5

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 6

CONNAISSANCE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE 7

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES 8

LUTTE CONTRE LES RISQUES NATURELS 9

PROTECTION DES MILIEUX, DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE 10-11

ORGANIGRAMME 12

CHARTÉ DE L'ENVIRONNEMENT 13



→ ÉDITO

Le 1er mars 2005, le Congrès adopte la Charte de l'environnement, désormais adossée à la Constitution. Ainsi, les principes qui fondent le droit de l'environnement acquièrent valeur constitutionnelle. Ce rapport d'activités illustre l'engagement de la Diren Rhône-Alpes à mettre en œuvre ces grands principes et à placer au cœur des politiques publiques la protection de l'environnement.

Nos pratiques évoluent ainsi vers de nouvelles postures. La mise en œuvre des principes du Développement Durable nous conduit désormais, au delà de la seule préservation de l'environnement, à intégrer d'autres préoccupations dans tous les projets et avis, telles que celles de la cohésion sociale, des rapports urbains/ruraux, des paysages, des ressources en eau, du traitement des pollutions, des risques, etc. avec pour exigence constante l'exercice de la citoyenneté, la clarté de la prise de décision et la recherche de l'appropriation par les populations des solutions proposées.

Mais cette ambition suppose que des moyens d'agir soient donnés aux citoyens. Le droit à l'information environnementale et sa déclinaison au niveau régional, l'exercice des débats publics pour la directive cadre sur l'eau (DCE), l'installation des comités territoriaux de concertation (CTC) sur la prévention des inondations du Rhône, etc. sont des outils qui ont justement permis de répondre à cette exigence.

Cependant, la complexité de la gouvernance des territoires et le risque de fragmentation de l'action publique appellent de plus en plus des politiques partagées au-delà de la seule position régaliennne de l'État. Ainsi, grâce aux partenariats construits avec l'ensemble des acteurs locaux, la volonté de promouvoir des projets de développement durable tel le plan Rhône s'est concrétisée ainsi que la nécessité d'élaborer une évaluation environnementale des différents plans et programmes mis en œuvre.

Ainsi, en 2005, notre regard se modifie afin d'intégrer l'ensemble des préoccupations de la société, d'anticiper les changements pour construire des perspectives justes, cohérentes et partagées.

Le Directeur régional de l'environnement
Délégué de bassin Rhône-Méditerranée

LA DIREN RHÔNE-ALPES : SES MISSIONS ET SES

La direction régionale de l'environnement est un service déconcentré du ministère de l'écologie et du développement durable. Elle met en œuvre les politiques environnementales au sein du pôle environnement et développement durable animé par le DRIRE et sous l'autorité du préfet de région.

La DIREN travaille en réseau avec les services et établissements publics du pôle environnement et apporte aux services départementaux (DDE, DDAF,...) de la connaissance, et un appui méthodologique par son rôle d'animation et ses retours d'expériences.

Le recueil de la connaissance environnementale

La connaissance approfondie des milieux, des risques naturels et des nuisances est le préalable essentiel à une action efficace. Elle doit être accessible à tout citoyen (convention d'Aarhus).

Pour enrichir l'observation environnementale, la DIREN assure :

La production en propre de données régionales sur la ressource en eau (piézométrie, hydrologie, hydrométrie), la qualité hydrobiologique de l'eau et des milieux aquatiques et sur le patrimoine naturel et paysager ;

L'acquisition des données physico-chimiques de l'eau auprès des Agences de l'eau et des données sur les paysages et les milieux naturels auprès des CREN, de l'ONCFS et des associations. Elles sont mises en forme pour la mise à jour de l'inventaire ZNIEFF, avec le soutien du CSRPN et des conservatoires départementaux ;

L'échange et la diffusion gratuite des données sur son site ou par ses publications.

En valorisant ces données, la DIREN contribue à mettre au point des diagnostics et des indicateurs d'évolution de l'environnement sur lesquels peuvent se fonder les évaluations environnementales des plans, programmes et projets d'aménagements.

ZOOM SUR L'HYDROBIOLOGIE

Les hydrobiologistes de la DIREN analysent et interprètent les effets des pollutions sur la biologie des organismes vivants dans les écosystèmes aquatiques. Ils établissent ainsi des diagnostics sur la qualité des cours d'eau et des lacs.

Les missions d'animation et d'appui méthodologique

La gestion des milieux

La DIREN appuie les services départementaux instructeurs grâce à ses expertises juridiques, naturalistes, hydrogéologiques, hydrauliques, géomorphologiques, hydrologiques, paysagères relatives à la protection de la ressource en eau, de la biodiversité, des milieux naturels et aquatiques.



Par exemple, dans le cadre des sites Natura 2000 proposés au titre des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »,

la DIREN met en œuvre une gestion en réseau des espaces remarquables en animant avec les services départementaux un réseau d'élus, de gestionnaires, de propriétaires et d'exploitants.

La prévention des risques naturels et la lutte contre les nuisances

La DIREN apporte son expertise et assure l'animation technique des services départementaux en charge de la prévention des risques naturels dans le cadre du club risques.

Le développement régional

La DIREN contribue à la mise en œuvre des politiques partenariales, SAGE, contrats de rivières, plans d'action et de prévention contre les inondations, parcs naturels régionaux, politiques régionales et structurelles de l'Union Européenne. Elle accompagne les démarches locales de type Agenda 21 ou projet territorial de développement durable.

Elle mobilise des crédits nationaux et européens comme les programmes LIFE pour les projets naturalistes à forts enjeux et Interreg pour les projets transfrontaliers.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ENVIRONNEMENT

Parcs nationaux	2
Parcs naturels régionaux	6
Sites classés	172
Sites inscrits	530
ZNIEFF de type 1	2373
ZNIEFF de type 2	174
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	104
Sites Natura 2000 : directives habitats	126
Sites Natura 2000 : directives oiseaux	33
Réserves naturelles nationales	26
SAGE	11
Contrats de rivières	62
Agendas 21	31
Masses d'eau superficielles DCE	350
Plans d'eau DCE	64
Masses d'eaux souterraines DCE	80

MODES D'INTERVENTION



CREDIT PHOTO © JACQUES POINNET

Grèbe à cou noir

La prise en compte de l'environnement à l'amont des grands projets d'aménagement

Pour favoriser cette prise en compte, condition de réussite d'un projet d'aménagement (urbanisme, infrastructures de transport, installations touristiques, carrières...), la DIREN participe aux réflexions des services de l'État en vue d'établir **des notes de doctrine et de méthodologie**. Elle participe aux démarches d'élaboration de documents de planification comme les SCOT et les PLU, les schémas des carrières, les plans d'élimination des déchets... En sensibilisant les acteurs aux démarches d'évaluation environnementale, elle vise à promouvoir, en cohérence avec les réglementations nationale et européenne, des démarches d'élaboration de documents d'urbanisme, de programmes et de projets d'aménagement intégrant l'environnement comme troisième composante du développement durable.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable

Pour inciter l'ensemble de la société civile à prendre en compte l'environnement et contribuer à l'émergence d'un véritable développement durable, la DIREN s'attache à **soutenir, développer et valoriser** les actions d'éducation par le partenariat avec les collectivités et les associations.

Les missions régaliennes : des compétences réglementaires et de police

- l'instruction des demandes d'autorisations de travaux et de classement sur les sites classés, les réserves naturelles (en relation avec les gestionnaires) ;
- les autorisations de transport et commerce des espèces protégées (CITES) ;
- l'appui au travail des missions inter-services de l'eau et des services police de l'eau en département (animation du comité inter-MISE régional et du club police de l'eau).

Nécessitant souvent des réunions avec les porteurs de projets et les services départementaux, 885 avis concernant des incidences sur l'environnement des plans, programmes ou projets ont été produits en 2005. 40 % portent sur des documents d'urbanisme, 10 % sur les carrières, et 6 % respectivement sur l'éolien et les infrastructures de transport.

LA DÉLÉGATION DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Délégué de bassin, le directeur régional de l'environnement est chargé auprès du préfet de région, coordonnateur de bassin, d'une **mission de pilotage de la politique de l'eau** pour coordonner l'action des services de l'État sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée.

La DIREN DB représente le ministère dans les différentes instances dont le comité de bassin et **assure, avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la réalisation et le suivi** du schéma directeur d'aménagement des eaux et la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Elle coordonne la prévision des crues sur le bassin et assure le **service de prévision des crues** Rhône amont et Saône. La mission Rhône est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale de prévention des inondations sur le Rhône et ses affluents.

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : CONTRIBUTIONS DE LA DIREN ET DES ACTEURS RÉGIONAUX

La maîtrise de la demande d'énergie et le recours aux énergies renouvelables doivent orienter les choix de développement des territoires. Par son rôle d'animation et d'éducation, la DIREN incite les acteurs publics à s'engager vers des pratiques écoresponsables.

Aménagement, étalement urbain, SCOT

La croissance de l'étalement urbain génère 8 milliards de Km de déplacements pendulaires par an en région. Avec les DDE, la DIREN intervient **pour rappeler aux collectivités locales la nécessité de prendre en compte l'environnement** lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. La quinzaine de SCoT de la région a nécessité un effort particulier d'expression des enjeux environnementaux et de présentation de la démarche d'évaluation.

Plan de déplacements urbains

La DIREN incite les collectivités, même si elles n'en ont pas obligation, à conduire une réflexion sur la mise en œuvre de PDU. C'est le cas dans la haute vallée de l'Arve, dans les agglomérations d'Annemasse et de Voiron.

De plus, Grenoble, Saint-Étienne et Lyon s'engagent dans des projets lourds de financement de lignes de transports en commun ; à Grenoble, **les résultats en défaveur de l'automobile dépassent les résultats escomptés.**



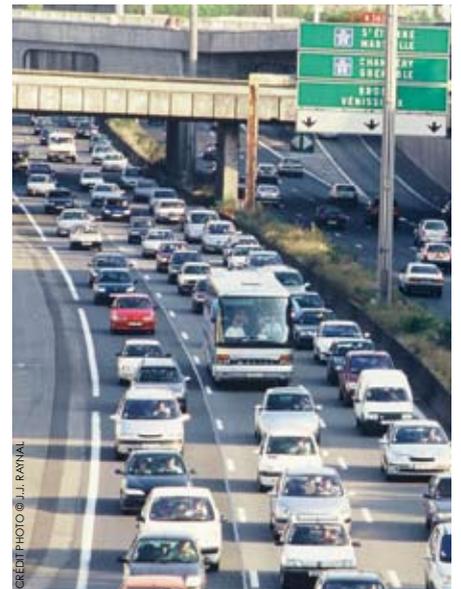
Les énergies renouvelables

La directive énergies renouvelables fixe l'objectif d'augmenter de 15 à 21 % d'ici 2010 la part d'énergie renouvelable dans l'électricité produite par la France.

L'éolien dispose de la meilleure marge de progression et Rhône-Alpes d'un fort potentiel sur des espaces collinaires et de plateaux, en Ardèche et Drôme dans la vallée du Rhône.

Après un démarrage lent, le développement de l'éolien connaît une montée en puissance. Paradoxalement, la richesse environnementale de la région rend complexe la création de parcs éoliens. Pour satisfaire les exigences environnementales de qualité paysagère et de préservation de la biodiversité (exigées par la loi) et répondre à l'engagement sur les énergies renouvelables, il est apparu nécessaire de disposer d'outils permettant une vision d'ensemble cohérente.

En 2005, la DIREN s'est donc fortement investie dans le lancement des schémas départementaux éoliens en Drôme et Isère et dans la structuration des services de l'État en pôles éoliens en Ardèche et Isère.



Agendas 21

Parmi les critères prioritaires qui doivent orienter les choix des collectivités engagées dans un projet territorial de développement durable, la DIREN retient la « lutte contre le changement climatique » pour subventionner les Agendas 21. La plupart d'entre eux engage une concertation avec les populations au sein d'atelier transport et de forum de citoyenneté.

Par exemple, la ville d'Échirolles intègre les critères « haute qualité environnementale » dans la réalisation de sa ZAC de centre ville.

|| Développement des modes doux

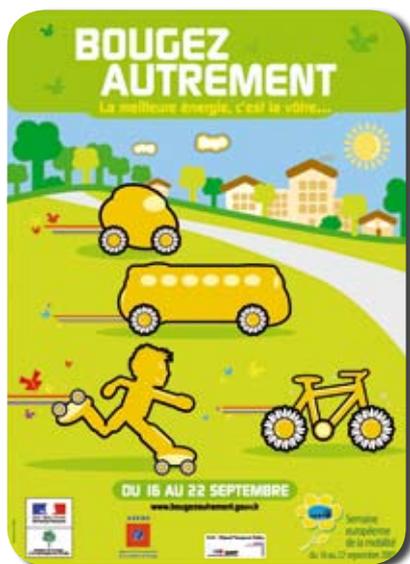
Les travaux sur le schéma des véloroutes et voies vertes portent sur l'émergence des maîtrises d'ouvrage. L'effort a porté sur l'expertise technique concernant l'itinéraire du Léman à la mer.

|| La mission écoresponsabilité de l'État

Les résultats de l'enquête déplacement pilotée par la DIREN, auprès de 1221 agents de 9 services a permis de mettre en œuvre de nombreuses actions ; **plusieurs PDE sont en cours.**

La DIREN a réalisé son propre plan de déplacement qui décline plusieurs mesures comme la prise en charge d'une partie des abonnements TCL des agents et la distribution de tickets TCL pour les déplacements professionnels.

|| Bougez autrement



Du 16 au 22 septembre 2005, semaine européenne de la mobilité, des villes se sont résolument engagées dans **des actions concrètes et pérennes pour favoriser les changements de comportement** et promouvoir les déplacements doux,

Lyon, Chambéry Métropole, Bourg-lès-Valence, Romans sur Isère, la Communauté d'agglomération d'Annecy, Saint-Étienne, Corrençon-en-Vercors, Feyzin ont présenté des démarches innovantes comme les pédibus, des offres de transport public gratuit pendant la semaine, des débats publics sur l'empreinte écologique, la zone 30, des démonstrations de rollers, de voitures hybrides et vélo à assistance électrique...



OBJECTIF 2012 :
STABILISER LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
AU NIVEAU DE 1990 ←

A Annonay, Aix les bains, Arnas, Échirolles, des réseaux exploitants de transport et des entreprises s'investissent pour promouvoir des modes de déplacement doux avec des expositions sur le thème de l'écomobilité, des distributions de billets gratuits...

quatre familles d'acteurs : entreprises, associations, collectivités, administrations et établissements publics. La présence croissante des entreprises témoigne de la prise en compte de leur responsabilité sociale.



|| La semaine du développement durable

Cette opération valorise des projets de développement exemplaires pour inciter les citoyens à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement (mobilité, énergie, déchets...). Le comité de pilotage interministériel animé par la DIREN a labellisé près de 60 projets presque également répartis entre les

ZOOM SUR DEUX PROJETS

En 2005, il faut signaler la présentation par la ville de Chambéry de la centrale photovoltaïque (la plus grande d'Europe) et le remarquable engagement des conseils généraux de Drôme et Ardèche, des CAUE, des maisons de l'énergie en faveur de l'habitat HQE et de la filière bois énergie.



Centrale photovoltaïque

SOUTIEN AUX POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'animation des services de l'État

La mission écoresponsabilité des administrations s'est renforcée à la DIREN. Elle mobilise de nombreux services autour de la préoccupation écoresponsable et un **réseau de correspondants inter-administrations** se construit.

En interministériel, deux formations ont été organisées avec le SGAR (sensibilisation et éco-achat).

OBJECTIF 2012 :
STABILISER
LES ÉMIS-
SIONS DE
GAZ À EFFET
DE SERRE AU
NIVEAU DE
1990 ←

Le partenariat avec les associations

Le soutien au fonctionnement et à la professionnalisation de la vie associative, en particulier à travers 3 CPO (convention pluriannuelle d'objectifs), s'est poursuivi.

La CPO du GRAINE a été renouvelée pour 2006-2008.

La CPO FRAPNA Région n'a pu être renouvelée en raison de l'indisponibilité des crédits de fin d'année. Des compensations seront apportées dans la mesure du possible en 2006 et 2007.

La CPO URPIE s'est poursuivie pour la troisième année. Elle sera évaluée en 2006.

Éducation à l'environnement pour le développement durable

L'opération « mille défis pour ma planète » évolue en cohérence avec les partenariats régionaux qui se renforcent à l'aube de la Décennie de l'éducation au développement durable (2005/2014).

En 2005, les critères de labellisation imposent que **les projets retenus soient de réels défis**, et non de simples actions d'éducation avec pour chaque région une grande autonomie d'organisation.

Pour la DIREN, la priorité devient la construction d'un partenariat solide déjà bien engagé, au détriment de « 1000 défis » devenue de moins en moins

adaptée au contexte. 1000 défis restera l'opération d'origine qui a permis aux partenaires de se rencontrer, de travailler ensemble et de construire un réseau.

L'année 2006 verra la **mise en oeuvre effective de la décennie de l'éducation au développement durable**. Ce programme mondial UNESCO est piloté au niveau national par le professeur Ricard dont la précédente mission a été la promotion de l'éducation à l'environnement au sein de l'Éducation Nationale. Il souhaite s'appuyer sur la région Rhône-Alpes pour initier la Décennie en France.



ZOOM SUR UN PROJET «1000 DÉFIS»

A la Roche sur Foron, des apprentis BTS et CAP option « produits alimentaires » ont proposé des repas pour leur cantine avec des produits issus du commerce équitable. Ils ont associé ainsi élèves et personnels de l'établissement à leur réflexion sur les enjeux du développement durable et sur la responsabilité des consommateurs. Cette action a été complétée par une exposition sur le commerce équitable pour le grand public.

DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE ET CONDUITE DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le profil environnemental régional

Rédigé par six services régionaux de l'État, l'ADEME, l'Agence de l'eau et la Région, cet outil de connaissance vient de paraître.

Il sera mis à disposition des grands acteurs régionaux et des citoyens rhônalpins par le site internet.

Sur la base du diagnostic environnemental de la région et des enjeux prioritaires retenus, **il servira de référence pour la définition des politiques publiques** et leur évaluation environnementale.

Les données environnementales

Le site de la DIREN (www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr) continue sa montée en charge en terme de contenu et de fréquentation (+ de 8000 visites par mois). La refonte du site permettra le **développement de nouvelles rubriques** et facilitera la diffusion de la connaissance environnementale auprès du grand public.

Dans le cadre du projet de plate-forme d'échanges régionale et départementale (PRODIGE) des données géographiques de l'État, la DIREN a coordonné plusieurs opérations de numérisation de données (PPRI, données sur l'eau). Deux réflexions sont en cours SIG DB et SIG Mission Rhône ; elles devront évidemment se rejoindre.

Les données juridiques

Les bulletins de veille juridique, reconnus de grande qualité, sont largement diffusés dans une quarantaine de services. Un mode de diffusion par base de données sur extranet est envisagé.

Évaluation des incidences des plans, programmes et projets sur l'environnement

La prise en compte de l'environnement est inscrite dans les codes de l'environnement et de l'urbanisme. En amont des avis donnés sur les plans, programmes et

OBJECTIF :

DONNER ACCÈS À L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE ET PERMETTRE LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX DÉCISIONS



projets, la DIREN intervient pour expliciter les enjeux sur les risques naturels, la biodiversité, le paysage, la qualité de l'eau ... En 2005, elle s'est investie dans l'explicitation de l'intérêt d'une **démarche environnementale intégrant la recherche de variantes et de mesures de suppression et réduction d'impacts**. Un effort particulier a été accordé aux évaluations des incidences des SCot et PLU sur l'environnement.

Les enquêtes publiques constituent des **étapes privilégiées de participation du public** aux processus de décisions. Les commissaires enquêteurs en sont les acteurs principaux ; la DIREN les a assistés dans l'organisation de 16 formations et dans la tenue de deux conférences régionales associant les tribunaux administratifs, les préfetures et les compagnies de commissaires enquêteurs.

LES PUBLICATIONS :

Actes du Colloque d'Arles (décembre 2004 sur les crues de 2003)
CD-Rom : La crue du Rhône de décembre 2003. Inventaire des zones inondées et des dommages
Le plan Rhône, un projet de développement durable
Introduction à la stratégie globale de prévention des inondations du Rhône et de ses affluents
Rapport d'activité DIREN Rhône-Alpes 2004
Natura 2000 : analyse de la jurisprudence réglementaire
État des lieux des pesticides de la région Rhône-Alpes, 2004
Bulletin mensuel de situation sur la ressource en eau
Les sept familles de paysages en Rhône-Alpes
Les sites classés en Rhône-Alpes
Infrastructures vertes et bleues : guide méthodologique et guide technique
Orientations régionales faune et habitat
Natura 2000 : deuxième rencontre technique des opérateurs de Rhône-Alpes
Mille lieux (2 numéros)



LUTTE CONTRE LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS



le Gier et les cours d'eau du Beaujolais (Morgon, Ardières, Azergues) et sur certaines nappes (vallée de la Saône, plaine de Valence et alluvions du Drac). Dans une moindre mesure, la contamination touche aussi la plaine de Bièvre-Valloire.

Les plans d'action pour la lutte contre les pesticides

Dans le cadre de la CROPPP, des actions sont en cours dans le Beaujolais et dans l'Ain sur le secteur du Toison. Une dizaine d'autres secteurs pourraient démarrer prochainement un plan d'actions.

Les plans d'action pour améliorer la qualité du milieu sont conduits **avec tous les acteurs concernés** : utilisateurs de pesticides (agriculteurs, industriels, communes, services de gestion de la voirie, particuliers...) et acteurs de la politique de l'eau (syndicats de distribution de l'eau potable, collectivités locales, services de l'État, Agence de l'eau, ...).

Les actions concernent la pollution dite ponctuelle comme la gestion des déchets, les techniques d'application et de manipulation des produits. D'autres actions s'intéressent à la pollution dite diffuse : techniques alternatives de désherbage (mécanique, thermique ou mixte), couverture du sol en hiver, méthodes de lutte biologique, bandes et fossés enherbés, conservation des haies, prairies, ripisylves,...

L'application de la directive « eaux résiduaires urbaines »

La France a été condamnée le 23 septembre 2004 pour non respect de la directive "eaux résiduaires urbaines" : 73 agglomérations sont concernées en Rhône-Alpes par le non-respect des échéances 1998 et 2000. Un travail important de recensement des stations d'épuration et de leur conformité a été réalisé avec l'outil BD-ERU (base de données pour la directive ERU).

La lutte contre les nuisances sonores

Concernant la résorption des points noirs « bruit », une nouvelle opération sur l'agglomération de Saint-Étienne a été engagée pour plus de 1,3 M€ et a été un véritable succès. En Savoie, des crédits (AE et CP) ont été délégués pour la traversée d'Aix-les-Bains et pour la vallée de la Maurienne.

OBJECTIF DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU :
ATTEINDRE LE BON ÉTAT
DE L'EAU EN 2015 ←

Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques

Le réseau d'observation pesticides

Pour la dernière année, la DIREN a assuré la maîtrise d'ouvrage et la valorisation du réseau complémentaire régional de surveillance des pollutions par les pesticides. Ce réseau se poursuivra avec des financements des agences de l'eau, la DIREN conservant la responsabilité de la diffusion et de la valorisation des résultats.

En 2005, **99 prélèvements en eaux superficielles et 200 prélèvements en eaux souterraines ont été réalisés**. L'exploitation de ces résultats montre que 50% des points de suivi sur les cours d'eau ont une qualité vis-à-vis des pesticides qui ne leur permet pas d'assurer une bonne fonction biologique. Si les eaux souterraines sont moins contaminées, il est plus difficile de remédier aux pollutions en raison de la contamination durable des sols. De plus, l'eau potable provenant essentiellement des ressources souterraines, celles-ci nécessitent une attention accrue.

La forte contamination des eaux par les pesticides est confirmée sur la Coise,

PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du Plan environnement santé en région, la DIREN pilote l'action « exploitation des données pour estimer l'exposition de la population aux pesticides ».



LUTTE CONTRE LES RISQUES NATURELS

Prévention des risques naturels

Sans tenir compte du fonds de prévention des risques naturels majeurs dit fonds Barnier, 1M€ ont été consacrés à l'information préventive et aux PPR, pour les risques hors inondation et 10M€ pour le risque inondation.

Le club risques a été réuni trois fois sur les thèmes inondation, risque et urbanisme, information préventive des acquéreurs et locataires.

Le plan séisme approuvé en 2005 comporte un plan d'actions ambitieux qui nécessitera une forte mobilisation notamment de la DIREN et des DDE.



4 services de prévision des crues installés

La DIREN assure la coordination des SPC sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée. Les SPC Grand Delta, Rhône amont Saône, Alpes du Nord, Loire amont sont installés ; les anciens services d'annonces de crues ont transféré leurs missions aux nouveaux services. **Les schémas directeurs de prévision des crues sont achevés**, tandis que la réorganisation des territoires pour l'hydrométrie a commencé.



Prévisionnistes du SPC

Le recensement des digues

La base de données Bardigues permet de suivre le travail des services départementaux en charge du recensement des digues et barrages inscrits au titre de la sécurité publique. 369 Km de digues sont recensés. 46 barrages ne faisant pas partie de domaine public fluvial sont suivis par les services de police de l'eau.

OBJECTIF :
CONNAÎTRE,
LIMITER LA
VULNÉRABILITÉ,
ALERTE

Plans d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) :

Les plans d'actions du Lac du Bourget, (qui concernent les agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains) de la Combe de Savoie, de la Maurienne, de l'Isère en amont de Grenoble, du Furan et du Val-de-Saône sont entrés en phase opérationnelle.

Le PAPI Tarentaise est confirmé pour sa phase d'étude.

Des travaux ont été engagés sur les volets inondations de plusieurs contrats de rivière. Ces contrats **intègrent une approche globale du bassin versant** et des solutions respectueuses de l'environnement pour la prévention des crues (restauration de champ d'expansion de crues, ralentissement dynamique,...).

Plan Rhône : une élaboration dans la concertation

Le 12 juillet 2005, le CIADT marque la **reconnaissance par le gouvernement** de la qualité du travail accompli en décidant :

- d'approuver les orientations de la stratégie de prévention des inondations ;
- de poursuivre les études des projets d'ores et déjà identifiés ;
- **de préparer, dans un cadre partenarial, un « Plan Rhône »** intégrant l'ensemble des questions liées au fleuve : prévention des inondations, ressource en eau et biodiversité, développement de la production d'énergie, du transport fluvial, d'un tourisme de qualité et du patrimoine culturel.

PRÉVENTION DES DOMMAGES LIÉS AUX INONDATIONS

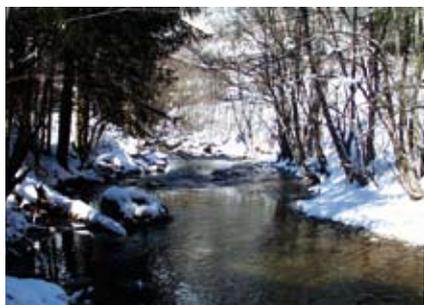
UN ATLAS DES ZONES INONDABLES

La publication suivie par la DIREN des atlas zones inondables sur internet a commencé en 2005, la cartographie du risque inondation est désormais consultable par le grand public depuis les sites Internet de plusieurs préfectures de Rhône-Alpes, de la DIREN ou du MEDD. 5112 Km de linéaire de cours d'eau ont concernés par la cartographie du risque inondation ; fin 2005, 80 % du linéaire étaient cartographiés et 40 % accessibles via Internet.

PROTECTION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU :

ATTEINDRE LE BON ÉTAT DE L'EAU EN 2015 ←



CREDIT PHOTO © DIREN

La préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques

La DIREN a animé avec l'agence de l'eau et les MISE une cinquantaine de réunions locales pour approfondir l'état des lieux de la directive cadre et **faire remonter les propositions de mesures à l'échelle des bassins versants.**

CONSTRUCTION DES RÉSEAUX POUR LA DCE

Le réseau de référence permettra de définir le très bon état écologique ; débuté en 2005, il s'achèvera en 2007. Ce réseau comprend 58 points en Rhône-Alpes répartis sur 14 hydro-éco-régions. Les résultats des analyses seront transmis aux autorités européennes fin 2006. Dans le même temps, le travail de conception du réseau de surveillance a commencé.

La préservation de la ressource

Une étude du BRGM est rendue sur le bilan des épisodes de sécheresse 2003 et 2004 ; elle préconise une meilleure prise en compte des eaux souterraines dans la gestion de crise. La DIREN a participé à la mise au point des arrêtés cadres "sécheresse" qui visent à **anticiper sur les mesures à prendre en cas de pénurie d'eau.** Le réseau régional de surveillance des eaux souterraines s'est enrichi d'une quinzaine de points supplémentaires.

Gouvernance

Les schémas directeurs des données sur l'eau pilotés par les instances des bassins Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne ont été achevés en 2005.

La DIREN apporte son expertise dans la conduite des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. On dénombre actuellement onze SAGE dont 2 sont approuvés. La gestion concertée de la ressource en eau superficielle ou souterraine constitue souvent le premier enjeu.

DÉVELOPPEMENT DES ESPACES RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

OBJECTIF 2010 : STOPPER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

Réserves naturelles

Priorité de la DIREN, les dotations de fonctionnement des gestionnaires des réserves naturelles sont maintenues au niveau de 2004 (1,79 M€). 160 k€ d'investissement sont engagés pour des études et 300 k€ pour des subventions de travaux, pour répondre aux priorités des gestionnaires.

Les renouvellements des gestionnaires pourraient avoir lieu par appel de candidatures. Des réunions spécifiques des comités consultatifs présidés par les préfets permettent de **faire le point sur le programme d'actions et les autorisations de travaux.**

De nombreuses conventions de gestion arrivent à échéance en 2006. Des appels à candidatures seront organisés pour les renouveler.

Préservation des espèces animales et végétales

Dans le cadre des programmes européens LIFE, la DIREN a financé 105 k€ au titre du fonctionnement.

Les schémas départementaux cynégétiques en cours d'élaboration s'inscrivent dans le cadre des ORGFH (orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de l'amélioration de la qualité

de ses habitats). **Le premier schéma a été approuvé dans le Rhône.**

La DIREN anime avec les DDAF et l'ONCFS le thème de la chasse au sein du CTRN.

En lien avec les services vétérinaires, la DIREN a organisé une réunion de coordination avec les douanes et les brigades de l'ONCFS sur les CITES (commerce et trafic d'espèces sauvages).



CREDIT PHOTO © JACQUES TOPINET

Jeune hibou Grand Duc

INCITATION À LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE NATUREL

Les parcs naturels régionaux

Contrairement aux années précédentes, les dotations inscrites au CPER pour les PNR ont été honorées (379 900 € en investissement et 655 530 € en fonctionnement). **Les subventions d'investissement sont allouées en priorité aux opérations en faveur de la préservation**, de la gestion et de la valorisation des milieux naturels et des espèces.

OBJECTIF 2010 :

STOPPER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ



CRÉDIT PHOTO © PALANQUE

Les études et réunions d'information en vue de la création des PNR des Boucles du Rhône et des Baronnies provençales se poursuivent. Le projet de charte du PNR du massif des Bauges a reçu un avis intermédiaire favorable du MEDD. La DIREN a réuni l'ensemble des directeurs des PNR de Rhône-Alpes pour un examen global de la situation et des relations avec les parcs.

La constitution du réseau Natura 2000

Lors des discussions avec la Commission européenne risquant de conduire à la condamnation de la France pour défaut de mise en œuvre des directives de 1979 et de 1992, la circulaire du 23 novembre 2004 identifiait une dizaine de sites à désigner au titre de la directive Habitats et une quinzaine au titre de la directive Oiseaux, répartis sur sept départements (Rhône non concerné). Les consultations sur les sites ont été lancées avant mi-novembre ; seuls deux sites devaient encore faire l'objet d'une consultation pour début 2006.

Pour les opérations réalisées, il a été décidé de faire bénéficier à Natura 2000 des augmentations de crédits sur les actions de la direction de la nature et des paysages. La DIREN et les DDAF ont consacré, en autorisation d'engagement, 561 k€ en fonctionnement et 584 k€ en investissement à l'élaboration des DOCOB et aux démarches d'accompagnement. 561 k€ en fonctionnement et 717 k€ en investissement ont permis de payer les opérations en cours et de résorber certaines dettes. **De nouveaux contrats Natura 2000 ont été signés** pour un montant de plus de 500 k€.

Inventaire, expertise, méthode de gestion et formation relatives au patrimoine naturel et paysager

Suite à l'information des collectivités sur la modernisation des ZNIEFF, les observations émises ont fait l'objet d'une expertise complémentaire. **Les ZNIEFF de la Loire, de l'Ardèche, du Rhône et de l'Ain, ont fait l'objet d'une validation** par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) nouvellement constitué et ont été transmises au muséum national d'histoire naturelle.

Les paysages : connaissance et protection

La convention européenne du paysage a été ratifiée par la France le 13 octobre 2005, Rédigée par le Conseil de l'Europe (Florence, 2000), elle concerne tous les types de paysages, paysages dégradés ou en mutation, et non seulement les plus exceptionnels ou patrimoniaux. Elle établit pour les populations une sorte de « **droit au paysage** » et à la **qualité de leur cadre de vie**.

Connus de tous, les paysages symbolisent l'approche « sensible » de l'environnement et sont l'élément « intégrateur » de la diversité des domaines d'intervention (eau, aménagement, risque...)

Dans ce contexte, la DIREN a entrepris **une importante opération d'inventaires et de cartographies des paysages rhônalpins**. Ce travail s'est concrétisé par la publication d'une plaquette sur les sept familles de paysages en région.

Les sites classés



55 k€ ont été consacrés à des études de classement de sites (Bois de Paiolive – 07, coteaux de Tain l'Ermitage – 26) ou de gestion et d'information. Une plaquette sur les sites classés en région est publiée dans la perspective du centenaire de la loi de 1906.

Les subventions aux sites classés représentent 75 k€ : toitures en lauzes du Mézenc (07), les perrés de Port-Rivière (69),...

Deux sites ont été classés par le Conseil d'État : le massif du Saint-Eynard (38) et le Val de Saône (01 et 69). Le site du col du Glandon et du Pic de l'Étendard (Isère et Savoie) a fait l'objet d'un avis du comité du massif en janvier 2006 et sera transmis au conseil d'État.

Organigramme DIREN Rhône-Alpes

au 1^{er} juin 2006

Directeur régional Délégué de bassin Rhône -Méditerranée Serge ALEXIS		Directrice adjointe Anne-Marie LEVRAUT	
Secrétariat de direction Lise CULTRU			
SERVICE DES DONNEES, DE L'EVALUATION, DE LA PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AFFAIRES GENERALES - SDEPAG - Chef du service Jacques BALME	SERVICE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ESPACE - SPGE - Chef du service Guillaume LE RÉVEILLÉ Adjointe Martine CHATAIN	SERVICE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES - SEMA - Chef du service Jean-Marc CHASTEL Adjointe Zoé BAUCHET Adjoint Charles BORNARD	DELEGATION DE BASSIN - DB - Adjoint au délégué de bassin Jean-Pierre BIONDA Adjoint Gilles PIROUX
Secrétariat Nathalie NEYRET Secrétariat général Thierry BONNET Adjointe au Secrétaire général Christine PANNETIER Raphaëlle DAURAT Eric DORIER Jeannine FAURE-JONES Samia HEDEF Moyens généraux Jacky LHÉMAN Animateur Hygiène et Sécurité Philippe LEBRAT* Accueil Jean Pierre GAURAND Gabriel CHEVROTON Suivi des politiques contractuelles Soutien à l'évaluation Nicolas ROUGIER Monique BOUVIER Affaires juridiques Martin MESPOULHES Bureau Informatique et réseaux Laurent BEAUJEU* Stéphane BOISMENU Jean Michel LAFOND* Groupe d'information sur les données Guy MARTIN Gabriel CHEVROTON Emmanuel GEORGET Frédéric LAMURE Nicole PIERRE Education au développement durable Soutien à la vie associative Annie DURDILLY Emploi, métiers, écoresponsabilité Cécile DELIOT Communication - Edition Elisabeth LERVOIRE François PASQUIER	Secrétariat Christiane MARSELLA Bureau administratif et financier Gérald THIOLIERE Aménagement et urbanisme Martine CHATAIN Tatia BOISSIERE Julie DUMONT Ginette HANNAH Yves MEINIER Marie-Odile RATOUIS Philippe RAVIOL* Sites et paysages Alain LAGIER Françoise BATTESTI Marie GRANDE Nathalie-Marie NEYRET Cécile VO-VAN Nature Jean-Luc CARRIO Stéphanie BEGON Dominique BUGAUD Marc CHATELAIN Laurent CHARNAY Laurence FORAY Danièle FOURNIER David MARAILHAC Mireille RIBEAU Chef de projet Natura 2000 Martine POUMARAT	Secrétariat et documentation Rose-Marie BONTEMPS Bureau administratif et financier Jenny GUILLY Thérèse JORLAND Réglementation et politiques concertées Zoé BAUCHET Dominique BARTHÉLÉMY Gérard CHALANDON Olivier CONTE Michel DELPRAT Claire-Lise OUDIN Claire RATOUIS Hydrométrie, hydrologie et eaux souterraines Claire GODAYER Laurent VERNAY Francis GOMEZ Thierry BOUXX Jean-Michel PÉTRIER Patrick DUBY Paul CLUSEL Eric KERMAREC Jean-Claude HOCQUET Gilles REY Julien ACHARD Jean-Denis ROBIN Gérard VÉZIAN Bertrand VÉDOVATI Qualité des eaux superficielles Charles BORNARD Ghislaine BEAUJEU Cyril BOURG Daniel JULIEN Françoise GIFFARD Maurice-Yves BEY Rémy CHAUAUX Pierre MICHEL Risques Inondations François DOLS	Secrétariat et documentation Odile SILVINO-IRDEL Bureau administratif et financier Sylvie LÉOTARD Pôle prévision des crues Dominique CHATARD* Pierre-Marie BECHON* Jean-François CELLE* SPC Rhône amont-Saône Roland DASSIN* Pascal BILLY* Philippe LEBRAT* Emmanuelle MALBOS Laurence VOIRIN* Hydrométrie de crues (DIJON) Jean-François BROCHOT Valérie PRÉTET Daniel BRIGAND Yves MOREAU Jean-Pierre MOUNIER Daniel MULLER Pôle instances de bassin Raymond QUINTIN Olivier SERMENT Pôle connaissance-planification Yves GOUISSET Caroline HENRY DE VILLENEUVE Sandrine LE GARREC Pierre-Jean MARTINEZ Equipe pluridisciplinaire Rhône et affluents Anne-Laure SOLEILHAVOUP Isabelle ALLARD Yvan CAILLOT Stéphane CRAPSKY Magali DUPONT Claude PUTAVY Aurélié ROY * prévisionnistes de crues

La charte de l'environnement (suite)

- « Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
- « Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.
- « Art. 3. - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.
- « Art. 4. - Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.
- « Art. 5. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.
- « Art. 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.
- « Art. 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.
- « Art. 8. - L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.
- « Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.
- « Art. 10. - La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

Directeur de la publication	Emmanuel de Guillebon
Coordination	Elisabeth Lervoire
Rédaction	DIREN
Conception/réalisation	EcoAgence.com
Impression	Imprimerie des Monts d'Or
Crédit photos	DIREN, Jean-Jacques Raynal, Denis Palanque, Jacques Popinet, Getty images
N° ISBN	2-11-095239-3
Réf. documentaire	COM-38

Publié en septembre 2006 en 1000 exemplaires sur papier recyclé

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2006



Direction régionale de l'environnement
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée
208, bis rue Garibaldi
69422 Lyon Cedex 03
Tél : 04 37 48 36 00
Fax : 04 37 48 36 01
E-mail : diren@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr
Site internet : www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr